

Or, comme le nickel est plus léger que l'argent, le ministre a-t-il l'intention de commander plus de pièces en nickel qu'il y a actuellement de pièces en argent en circulation?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous allons frapper autant de monnaie qu'il en faudra pour les fins ordinaires.

[Français]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser à l'honorable ministre des Finances et Receveur général.

Est-ce que le ministre peut nous dire si les pièces de 25c. en nickel auront exactement la même valeur que celles qui sont en argent?

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur, ces pièces vaudront 25c. en marchandises, exactement comme les pièces en argent. Bien entendu, le gouvernement touchera des revenus ou profits un peu plus élevés.

LES CÉRÉALES

L'ANCIEN ACCORD INTERNATIONAL SUR LE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce, dont relève la Commission canadienne du blé. Le ministre indiquerait-il à la Chambre quelle est la situation de l'ancien Accord international sur le blé dans la perspective du nouvel Accord de Genève? Y aura-t-il des changements et, si oui, lesquels?

M. l'Orateur: Le député cherche-t-il à obtenir en ce moment une déclaration qui pourrait plus convenablement être faite à l'appel des avis de motions.

M. Rapp: Monsieur l'Orateur, c'est une question fort importante à laquelle il faudrait répondre immédiatement pour la simple raison que, vu la nouvelle entente qui a été conclue, les agriculteurs de l'Ouest ayant semé leur blé voudraient savoir où en est l'accord international sur le blé.

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je puis répondre à cette question très brièvement, je crois. Le 1^{er} juin, notre ambassadeur à Washington a, en effet, signé, au nom du gouvernement du Canada, un protocole prolongeant les articles administratifs de l'accord de 1962 sur le blé

[M. Caouette.]

jusqu'au 31 juillet 1968 sous réserve d'y mettre un terme plus tôt dans le cas où un nouvel accord englobant le blé entrerait en vigueur avant cette date. Cette action a été recommandée au gouvernement des pays membres par le conseil international du blé à sa 48^e session tenue en avril dernier.

[Plus tard]

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre du Commerce une question qui se rattache à celle qu'a posée le député d'Humboldt-Melfort-Tisdale. (M. Rapp). Le ministre ne pourrait-il pas songer à faire plus tard une déclaration pour tirer les choses au clair? C'est que beaucoup de cultivateurs ont l'impression que s'ils retardent leurs ventes cette année, ils obtiendront un prix plus élevé l'an prochain. Si le prix offert par la Commission du blé demeure au même niveau que cette année, il n'y aura pas d'augmentation et, en conséquence, le dernier paiement sera diminué du montant du paiement initial supplémentaire.

L'hon. M. Winters: Monsieur l'Orateur, l'honorable député pose vraiment deux questions. La première semble avoir trait au prix du blé déterminé par les conditions du marché—par l'offre et la demande. L'accord sur le blé en fait, détermine les prix maximums et minimums. L'autre question de l'honorable député a trait au prix initial. Évidemment, le prix total se compose du versement initial et du paiement final. Plus le versement initial est considérable, moins le paiement final sera élevé.

LES DÉSASTRES NATIONAUX

L'OPPORTUNITÉ D'UN FONDS CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre, au sujet d'une affaire qui m'intéresse beaucoup, de même que nombre d'autres Canadiens.

Vu le récent désastre de Fernie, et les mêmes dangers qui menacent les habitants de Sioux Lookout, de Chapleau et d'autres endroits, le gouvernement a-t-il songé à la nécessité de créer une caisse de secours des sinistrés au Canada conformément au projet de loi présenté par le député de Kootenay-Ouest et à laquelle pourraient contribuer d'avance les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que les particuliers, les compagnies et les organismes, en vue d'une assistance lorsque les pertes sont considérées comme ayant une portée nationale?